



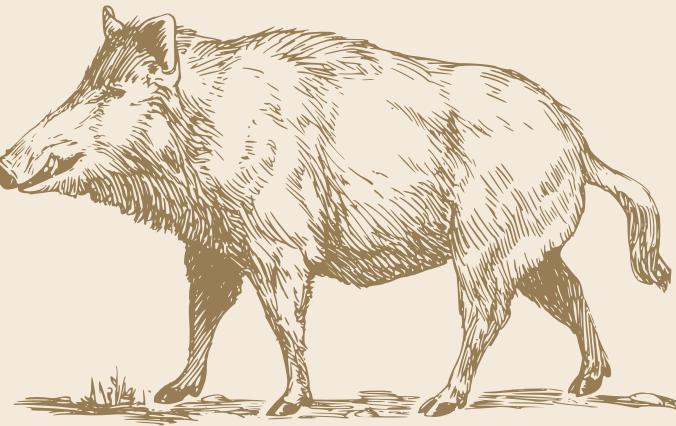
Fédération Départementale **des Chasseurs**
de l'Hérault

*Annonce des cotisations, des plans
de chasse et de la participation
financière des territoires*

Assemblée Générale - 04 avril 2025

Cotisations 2025-2026

- Timbre fédéral : 98€
- Timbre temporaire 9 jours : 50€
- Timbre temporaire 3 jours : 25€
- Vignette sanglier : 22€
- Vignette temporaire sanglier 9 jours : 12€
- Vignette temporaire sanglier 3 jours : 7€
- Adhésion territoriale : 100€
- Cotisation FRC Occitanie : 500€



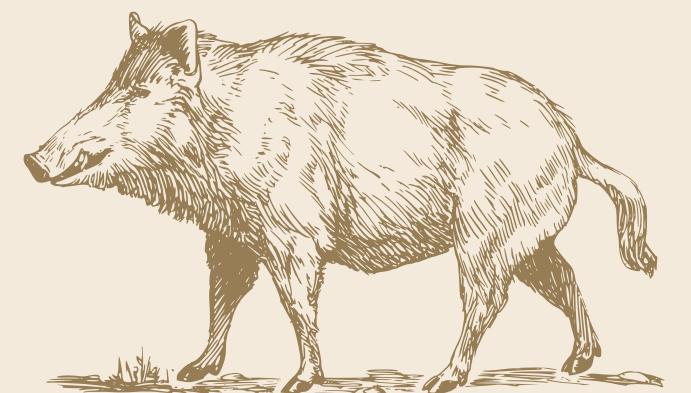
Promotions exceptionnelles

2025-2026

- Exclusivement pour les chasseurs *dont la première validation a été réalisée en 2024-2025 :*
Timbre fédéral : 63€*

- Exclusivement pour les chasseurs *dont la dernière validation départementale a été réalisée en 2021-2022 :*
Timbre fédéral : 63€*

* Remise de 35€



Participations financières

Plan de chasse

2025-2026

- Cerf élaphe : 80€
- Cerf élaphe de substitution : 160€
- Daim : 37€
- Mouflon : 30€
- Chevreuil : 17.50€
- Animaux plan de chasse échappés d'enclos : 2.50€
- Animaux plan de chasse en enclos : 2.50€
- Coût fabrication bracelet : 2.50€



Participation financière des territoires pour lesquels est délivré un carnet de battue 2025-2026

La méthodologie et le principe d'application de la participation financière des territoires de chasse au travers du plan de gestion du sanglier ont été approuvés par l'assemblée générale dématérialisée du 3 avril 2021. Ils restent identiques pour la saison 2025-2026.

→ **Participation financière** = part fixe de base 150€ + part variable en fonction des classes des indemnisations de la commune

- **Commune verte** : aucune indemnisation, part variable = 0
- **Commune orange** : indemnisation inférieure à 1000€ = part variable à 150€
- **Commune rouge** : indemnisation supérieure à 1000€ mais ne faisant pas partie du top 20 = part variable à 250€
- **Commune grise** : 20 communes les plus indemnisées = part variable à 450€
- **Commune noire** : commune point noir = part variable à 650€

Rappel : c'est la commune dont la surface de chasse est la plus grande (cf. cartographie du carnet de battues) qui servira à fixer le montant de la part variable pour le ou les carnets de battue situées sur plusieurs communes.